

GUIDE PRATIQUE | BALUCHONNAGE

Baluchonnage aidant : le guide du relayage à domicile

Fonctionnement, durée, conditions, préparation et solutions pour organiser un vrai temps de répit.

MEDIWALK®

Des repères clairs pour préparer le relais à domicile.

L'essentiel

Le baluchonnage, aussi appelé relayage ou suppléance à domicile, permet à un aidant de s'absenter tandis qu'un professionnel accompagne son proche dans son logement. La continuité des habitudes peut être particulièrement utile lorsque le changement de lieu crée de l'anxiété.

Ce guide en 3 repères

Le cadre français en 2026

Le cadre dérogatoire permet, sous conditions, l'intervention continue d'un professionnel unique jusqu'à six jours consécutifs. Il suppose une évaluation, un intervenant adapté, une rencontre préparatoire et une convention détaillée.

Pour quelles situations ?

Cette solution peut convenir lorsqu'une présence soutenue est nécessaire ou lorsque la personne aidée supporte mal un changement de lieu. L'évaluation peut aussi orienter vers une autre forme de répit.

Les étapes à suivre

Commencez par préciser la durée, les besoins de jour et de nuit, les soins déjà assurés et les risques connus. Contactez ensuite une plateforme de répit, le département, le CCAS ou un point d'information local, puis demandez un devis écrit.

Préparer la démarche

Les étapes à suivre

Commencez par préciser la durée, les besoins de jour et de nuit, les soins déjà assurés et les risques connus. Contactez ensuite une plateforme de répit, le département, le CCAS ou un point d'information local, puis demandez un devis écrit.

Avant de signer

Vérifiez l'employeur du relayer, ses qualifications, les tâches incluses, la coordination des médicaments, le prix complet, les règles d'annulation et la procédure d'urgence.

À retenir

La disponibilité, le prix et les financements doivent toujours être confirmés par écrit pour la situation concernée.

Questions fréquentes

Qu'est-ce que le baluchonnage pour un aidant ?

Un professionnel prend temporairement le relais au domicile afin que la personne accompagnée reste dans son environnement habituel pendant l'absence de l'aidant.

Combien de temps peut durer l'intervention ?

Dans le cadre dérogatoire, l'intervention continue d'un même professionnel peut aller jusqu'à six jours consécutifs. La durée réelle dépend du service et de l'évaluation.

Le service existe-t-il partout ?

Non. L'offre varie selon les territoires et les organismes autorisés.

L'APA finance-t-elle automatiquement le baluchonnage ?

Non. Un financement éventuel dépend du plan d'aide, des conditions d'éligibilité et d'une décision écrite.

Le relayeur remplace-t-il les infirmiers ?

Pas automatiquement. La convention précise l'articulation avec les professionnels déjà présents.

Sources officielles

Décret n° 2025-827 du 19 août 2025 - Légifrance

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2025/8/19/TSSA2510077D/jo/texte>

Avoir du temps libre : relayage et répit à domicile

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/solutions-pour-les-aidants/se-preserver/avoir-du-temps-libre>

APA à domicile et majoration pour le répit

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10009>

Plateformes d'accompagnement et de répit

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/a-qui-s-adresser/les-plateformes-d-accompagnement-et-de-repit>

Contenu informatif, sans diagnostic ni promesse de financement. En cas d'urgence ou de danger immédiat, contactez le 15 ou le 112.

Version web : <https://www.mediwalk.fr/baluchonnage-aidant.html>